



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dix-septième session  
Point 34 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-dix-septième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2626 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 14 septembre 2022 ([A/77/340-S/2022/692](#)).

#### II. Faits marquants

3. Les autorités talibanes de facto ont annoncé des changements au niveau ministériel ainsi que la poursuite de la restructuration et de la mise en place d'institutions, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, acquérant davantage un rôle de premier plan. Dans le même temps, elles ont renforcé leur action auprès des communautés locales et des acteurs ne faisant pas partie des Taliban. Les atteintes à la sécurité liées à l'opposition armée et aux attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) se sont poursuivies. La MANUA a continué de recevoir des allégations crédibles concernant des violations des droits humains et des atteintes aux droits d'anciens fonctionnaires et de membres du personnel de sécurité, commises en violation de l'amnistie générale proclamée par les Taliban lors de leur prise de pouvoir en 2021 et dans le cadre d'affrontements avec l'opposition armée. Les libertés et droits fondamentaux de la population afghane restent gravement limités, en particulier pour les femmes et les filles, qui doivent faire face à des restrictions persistantes de leurs droits en ce qui concerne l'éducation, la participation



à la vie publique et l'accès aux services. Malgré les informations rapportées de sources talibanes faisant état de quelques évolutions encourageantes survenues sur des questions macroéconomiques, les perspectives économiques globales demeurent très préoccupantes. Les besoins humanitaires vont encore augmenter à l'approche de l'hiver. Au-delà de l'aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies a continué de mettre en place le nouveau dispositif d'aide pour l'Afghanistan et d'élaborer un cadre stratégique triennal pour circonstances particulières.

## A. Évolution de la situation politique

4. Les autorités de facto n'ont toujours pas abordé la question des ambiguïtés persistantes concernant les paramètres du système politique et juridique, bien que le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, ait déclaré en octobre qu'un travail était en cours en vue de la rédaction d'une nouvelle constitution. Aucun progrès n'a été constaté, au cours de la période considérée, en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement secondaire ou pour assurer l'inclusion dans les structures de gouvernance.

5. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a commencé à s'affirmer de plus en plus comme décideur, s'appuyant souvent sur un cercle restreint de conseillers extérieurs au cabinet de facto. Il a néanmoins organisé à Kandahar, à la mi-septembre, au début d'octobre et au début de novembre, des consultations à grande échelle avec les membres du cabinet de facto en poste à Kaboul. Si l'élaboration de politiques semble de plus en plus officialisée, les réunions du cabinet de facto de Kaboul portent généralement sur les mécanismes d'exécution et les procédures administratives ainsi que sur la prise de décisions plus stratégiques. Les nominations de hauts fonctionnaires, généralement publiées par édit, semblent se faire principalement depuis Kandahar. Aucune mesure n'a été prise pour définir officiellement les rôles décisionnels au sein de l'autorité de facto, qui continue de fonctionner à titre transitoire, selon les indications données par les Taliban eux-mêmes.

6. Le cabinet de facto a été remanié à la suite des trois nominations ministérielles suivantes : Attaullah Omari (agriculture, irrigation et élevage), le 20 août ; Habibullah Agha (éducation), le 21 septembre ; Neda Mohammad Nadeem (enseignement supérieur), le 17 octobre. Sept postes de vice-ministre de facto non liés à la sécurité et 12 postes de gouverneur de province de facto ont également été remaniés. Ces nominations perpétuent les tendances antérieures concernant l'exclusion des femmes et la prééminence de la religion et du militantisme.

7. L'opposition politique, composée d'anciens fonctionnaires de la République et de personnalités politiques en exil, a continué de se réunir et de publier des déclarations. La mise sur pied de trois nouveaux groupes a été annoncée au cours de la période considérée. Entre le 15 et le 17 septembre, plusieurs personnalités de l'opposition se sont réunies à Vienne, où elles se sont prononcées en faveur d'un dialogue politique. D'autres parties prenantes ont lancé un appel à la résistance militaire, notamment le Front pour la liberté de l'Afghanistan, le 18 septembre, et l'ancien Vice-Président Abdul Rashid Dostum, le 21 septembre.

8. Dans ce contexte, les autorités de facto ont renforcé leur collaboration avec des personnalités politiques en poste en Afghanistan et ont poursuivi leur action tendant à favoriser le retour des Afghans en exil par le truchement de la Commission pour le retour des anciens responsables et personnalités politiques afghans et pour le dialogue. Les hauts responsables de facto ont rencontré des personnalités de l'ancienne République, y compris, en octobre, d'anciens parlementaires, dont certains étaient des rapatriés, ainsi que d'anciens politiques et leur personnel d'encadrement. Le 23 octobre, le porte-parole de la Commission, Ahmadullah Wasiq, a déclaré que la

Commission allait enquêter sur des allégations concernant d'anciennes élites politiques, y compris des rapatriés.

9. La sensibilisation au niveau infranational s'est également accrue : des visites dans les provinces ont été effectuées par des hauts fonctionnaires de facto en poste à Kaboul, notamment des fonctionnaires du Ministère des frontières et des affaires tribales dans six provinces du nord et du nord-est, et des efforts associant souvent des responsables communautaires et religieux ont été déployés pour régler des conflits locaux. Les autorités de facto ont dit avoir réglé une querelle vieille de 63 ans opposant deux familles dans la province du Nangarhar, une inimitié de cinq ans entre deux familles pachtounes dans la province de Farah, un litige foncier opposant des rapatriés pachtounes à des résidents ouzbeks et tadjiks dans la province de Takhar et un conflit de longue date entre deux tribus pachtounes dans la province du Hérat.

10. Dans l'intervalle, les autorités de facto ont indiqué qu'elles continuaient de verser les salaires de la fonction publique, y compris ceux des femmes fonctionnaires qui, à une immense majorité, n'ont pas été autorisées à se rendre à leur poste de travail depuis août 2021. Au 30 octobre, tous les fonctionnaires avaient été payés jusqu'en août et la plupart jusqu'en septembre, alors que des difficultés techniques survenues dans le traitement des rémunérations auraient entravé le paiement d'une minorité d'unités budgétaires. Le 20 octobre, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a publié un décret portant création d'une commission chargée d'empêcher l'accaparement des terres et de récupérer les terres usurpées, source de conflits de longue date. Depuis l'instauration, le 19 octobre, d'une choura dans la province de Takhar, de telles structures sont désormais présentes dans 15 des 34 provinces. Selon le Vice-Ministre de l'intérieur de facto, Noor Jalal Jalali, des chouras seront instaurées dans chaque province, en partie pour rendre compte des administrations provinciales, et seront directement en contact avec le chef des Taliban.

11. La conversion du système judiciaire et du cadre juridique de l'ancienne République s'est poursuivie, dans un contexte d'ambiguïté quant à la législation applicable. Le 21 août, le Procureur général de facto a demandé aux procureurs de transférer les enquêtes en cours aux tribunaux de facto ; le Vice-Président chargé de l'administration de la Cour suprême de facto a informé la MANUA que les juges exerceraient également des fonctions d'enquête en vertu de la charia. Cette mesure est venue alourdir la charge de travail des tribunaux et accentuer les retards pris dans les procédures judiciaires, allongeant des périodes de détention provisoire déjà prolongées. Face à l'augmentation de la population carcérale et à la demande, formulée en juin, de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a demandé à la Cour suprême de facto, à la fin de septembre, de nommer pour chaque province des collèges de juges chargés d'accélérer l'examen des dossiers des détenus en attente de jugement. Le 13 novembre, le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, a indiqué que le chef des Taliban avait rencontré des juges et leur avait rappelé que l'application du houdoud et des peines de qisas était impérative lorsque les conditions prévues par la charia étaient remplies.

12. La procédure d'octroi d'autorisations d'exercer la profession d'avocat de la défense était en cours, les femmes en demeurant exclues. Le Ministère de la justice de facto a indiqué qu'au 10 novembre, 1 275 des 1 332 avocats dont le dossier avait été examiné remplissaient les conditions requises et que 947 avaient vu leur autorisation reconduite, alors que l'on dénombrait, selon les estimations, 6 000 avocats de la défense, dont 1 500 femmes, en exercice avant août 2021. Le 4 octobre, le Ministère de la justice de facto a annoncé qu'il entendait créer un ordre des avocats à l'occasion d'une conférence d'avocats prévue pour les 19 et 20 octobre, qui a par la suite été annulée. Selon les autorités judiciaires de facto, les tribunaux de facto

avaient entendu plus de 13 000 affaires et les départements de la justice du pays avaient été saisis de 97 700 affaires civiles, dont seules 2 339 avaient été traitées par les tribunaux de facto depuis août 2021.

13. L'institutionnalisation de l'appareil de sécurité s'est renforcée. Lors des séances durant lesquelles les responsables sont amenés à rendre des comptes qui se sont tenues à la fin du mois d'août, les départements de la sécurité ont indiqué que 150 000 militaires et près de 200 000 policiers avaient été recrutés. Le Ministère de l'intérieur de facto a dit avoir réactivé tous ses systèmes, y compris les systèmes de rémunération et d'établissement de cartes d'identité, ainsi que les dispositifs d'immigration et d'interdiction de voyager à l'aéroport international de Kaboul. Le Ministère de facto a également déclaré avoir distribué 700 000 passeports – bien que la procédure fût en suspens depuis le 8 octobre, ce qui serait imputable à une pénurie de passeports vierges.

14. Plusieurs commissions chargées de la sécurité ont été créées en octobre, notamment une commission des réformes du Ministère de l'intérieur de facto, composée de neuf sous-commissions chargées de limoger le personnel ayant un passé criminel, et une commission d'attribution des grades militaires chargée d'évaluer les antécédents djihadistes et la formation du personnel militaire. En outre, au moins 52 nominations (pour la plupart des remaniements) dans les départements de la sécurité de facto ont été annoncées, dont celle de quatre vice-ministres, d'un nouveau commandant de l'armée de l'air, de sept commandants de corps d'armée et de 13 chefs de police de province, et 27 nominations dans le domaine de la défense, annoncées le 26 octobre, ont été faites après la visite du Ministre de la défense de facto, Mujahid Yaqoub, à Kandahar.

15. Tout au long de la période considérée, le Ministre de la défense de facto, Mujahid Yaqoub, et le chef d'état-major de facto de l'armée, Qari Fasihuddin, se sont rendus dans certaines provinces pour y évaluer la situation et collaborer avec les forces locales en matière de professionnalisation, de commandement et de contrôle. En octobre, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, s'est adressé séparément aux directeurs provinciaux de la Direction générale du renseignement de facto ainsi qu'aux responsables du renseignement, aux commandants de corps et aux unités clés du Ministère de la défense de facto, en insistant sur la nécessité de faire preuve d'allégeance et d'intégrité, de soutenir l'application de la charia et de respecter la population, y compris les prisonniers. Il a également rencontré les anciens des provinces rétives de Baghlan et de Badakhchan pour entendre, apparemment, leurs doléances.

16. Les fonctionnaires des Nations Unies et l'équipe de direction de la MANUA ont continué de se concerter avec les autorités de facto, insistant sur les libertés et les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes et des filles, une gouvernance inclusive, participative et réactive, et des mesures concrètes de lutte contre le terrorisme. La direction de la MANUA s'est notamment rendue dans plusieurs provinces, dont Kandahar, Kapissa, Khost, Konduz et Paktika. La MANUA a plaidé en faveur de la prorogation du délai fixé pour la procédure d'agrément des avocats, de l'inclusion des femmes dans ladite procédure et de mesures visant à augmenter l'accessibilité pour les avocats de province. En septembre, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé, dans les provinces de Bamiyan et du Hérat, un projet pilote d'aide juridictionnelle qui a profité jusqu'ici à 320 personnes (dont 77 femmes). En novembre 2022, le PNUD a lancé un projet devant permettre d'offrir des services d'aide judiciaire et d'organiser des ateliers de consultation pour recenser les bonnes pratiques en matière de justice traditionnelle dans les provinces méridionales.

17. La MANUA, dont les bureaux locaux sont présents dans tout le pays, a continué de s'en servir pour mettre en œuvre des initiatives locales de paix et de sensibilisation destinées à encourager les populations à régler les conflits par des voies pacifiques. Elle a notamment favorisé le règlement d'un conflit sur les revenus forestiers dans la province du Nouristan et dirigé 21 interventions menées dans 11 provinces, entre le 20 août et le 10 novembre, pour encourager, faciliter et négocier le dialogue entre les autorités de facto et des groupes de la société civile, ainsi que des consultations tenues avec les communautés locales.

## B. Sécurité

18. Entre le 17 août et le 13 novembre, l'Organisation des Nations Unies a recensé 1 587 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 23 % par rapport aux 1 291 cas enregistrés au cours de la même période en 2021. Le nombre d'affrontements armés a augmenté de 27 %, passant de 99 à 126, celui des frappes aériennes a augmenté de 25 %, passant de 4 à 5, et celui des explosions d'engins explosifs improvisés a augmenté de 7 %, passant de 74 à 79. Le nombre d'assassinats a quant à lui diminué de 53 %, passant de 160 à 75 ; 52 % des cas ont été enregistrés dans les régions de l'ouest, du sud et de l'est, les provinces les plus touchées étant Kaboul, Hérat et Kandahar.

19. Les activités de l'opposition armée se sont intensifiées. La MANUA a recensé 22 groupes armés affirmant opérer dans 11 provinces. Le Front national de résistance et le Front de libération nationale ont revendiqué des attaques dans plusieurs provinces, à savoir Badakhchan, Baghlan, Kapissa, Nangarhar, Nouristan, Takhar, Panjchir et Parwan. Alors que le Front national de résistance a étendu ses opérations dans les provinces de l'est et du nord-est, les affrontements les plus importants ont eu lieu dans le Panjchir, où les forces de sécurité de facto ont lancé une offensive dans plusieurs districts le 9 septembre, après que le mollah Abdul Qayuum Zakir eut été nommé, le 20 août, commandant militaire pour la vallée d'Andarab à Baghlan et le Panjchir. Les opérations menées dans les provinces de Panjchir, de Badakhchan et de Baghlan se sont poursuivies jusqu'en octobre.

20. Les attaques revendiquées par l'EIL-K ou attribuées à ce groupe ont diminué – 30 attaques dans six provinces contre 121 attaques dans 14 provinces au cours de la même période en 2021 – mais le nombre de victimes est resté important. Les actes revendiqués sont, entre autres, un attentat-suicide dirigé contre l'ambassade de la Fédération de Russie le 5 septembre, une explosion survenue dans la mosquée Sekandar (province de Konduz) le 7 octobre, et plusieurs explosions d'engins explosifs improvisés, lancés notamment contre un véhicule des forces de sécurité de facto le 10 octobre à Mehterlam (province du Laghman) et faisant 44 blessés parmi les civils, et contre un bus dans la ville de Hérat, le 27 octobre, faisant 10 morts ou blessés parmi les membres des forces de sécurité de facto.

21. Plusieurs attentats très médiatisés dirigés contre des cibles religieuses n'ont pas été revendiqués, notamment un attentat-suicide perpétré le 2 septembre dans la mosquée Gazargah de Hérat, qui a fait 20 morts, dont le religieux pro-taliban Mujib Rahman Ansari, et 22 blessés, l'explosion d'une bombe artisanale survenue le 23 septembre à Kaboul, qui a fait quatre morts et 52 blessés parmi les civils, et un attentat-suicide qui a visé, le 5 octobre, la mosquée de l'enceinte du Ministère de l'intérieur de facto, et qui a fait 9 morts et 30 blessés.

22. Les tensions aux frontières se sont poursuivies. Sur 17 cas, 14 se sont produits le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan – notamment des affrontements entre les forces frontalières de facto et les forces pakistanaïses dans la région de Dand Patan (province de Paktiya) le 14 septembre, et dans le district de

Spin Boldak (province de Kandahar) les 19 et 20 octobre, ainsi que le long de la frontière entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran – notamment des affrontements dans la région de Pul-e Abresham (province de Nimroz), le 17 octobre.

23. À la suite d'un échange de prisonniers survenu le 19 septembre, des représentants des autorités de facto et des États-Unis d'Amérique se sont rencontrés à Doha, le 8 octobre, dans le but déclaré de discuter de la question de la lutte antiterroriste. Il s'agissait de la première rencontre directe tenue depuis l'assassinat, le 31 juillet, du chef d'Al-Qaida, Aiman al-Zawahiri. Plusieurs pays, dont le Pakistan et le Tadjikistan, ont exprimé leur inquiétude face à la menace représentée par les groupes terroristes opérant depuis l'Afghanistan, alors que plusieurs membres du mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan ont été tués en Afghanistan et au Pakistan. Le 14 septembre, le Ministère des affaires étrangères de facto a réfuté les informations selon lesquelles le chef du groupe Jaish-i-Mohammed, Masood Azhar, avait trouvé refuge en Afghanistan. Alors que les informations faisant état de l'entrée de drones et d'avions de chasse dans l'espace aérien afghan se sont multipliées, les médias ont relayé, le 28 août, les propos du Ministre de la défense de facto, Mujahid Yaqoub, qui accusait les États-Unis d'utiliser des drones pour survoler le territoire afghan, et le Pakistan de faciliter ces survols.

24. La MANUA a continué de dialoguer avec les parties prenantes concernées sur les risques liés au commerce illicite, à l'accumulation et au détournement d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ainsi que de matières explosives. Entre le 17 août et le 13 novembre, on a recensé 52 caches d'armes réquisitionnées dans 19 provinces. Les autorités de facto ont annoncé au moins 42 réquisitions via les médias sociaux, sur fond d'allégations selon lesquelles une partie des saisies serait retenue et vendue par des commandants, à des fins économiques.

25. Les autorités centrales de facto ont indiqué qu'elles géraient les armes et les munitions de leurs forces en procédant à l'enregistrement des armes et à la tenue de registres et en délivrant des cartes de détention d'armes au personnel de sécurité de facto. Le 25 octobre, le chef des Taliban a publié un décret à l'effet d'imposer l'obligation de collecter les armes de défense individuelle auprès des Taliban et des marchands d'armes et de remettre les équipements militaires à l'État. Les autorités de facto ont fait état de l'octroi de licences et de l'enregistrement d'armes civiles légalement détenues, bien que la mise en œuvre semble varier d'une province à l'autre.

26. Les États Membres de la région ont également exprimé les préoccupations que leur inspirait la prolifération d'armes en provenance de l'Afghanistan. Plusieurs plateformes régionales ont renforcé le dialogue sur la question. Outre les États Membres, la MANUA a tenu des consultations avec les entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales spécialisées concernées afin de discuter du soutien à apporter aux efforts déployés à l'échelle régionale et internationale sur ces questions.

27. L'ONU a constaté 58 atteintes à la sécurité touchant directement le personnel des Nations Unies, dont 23 cas d'intimidation, 12 actes criminels, 4 arrestations et 12 atteintes aux biens des Nations Unies – ce qui représente une diminution par rapport aux 142 faits de ce type enregistrés au cours de la même période en 2021.

### **C. Coopération régionale**

28. La région a maintenu ses échanges avec les autorités de facto, axés sur des priorités telles que la sécurité régionale et la sécurité des frontières, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, les droits des femmes et des filles et la gouvernance

inclusive. Dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenu à Samarcande (Ouzbékistan) les 15 et 16 septembre (et auquel les autorités de facto n'ont pas été conviées), les participants ont appelé à une gouvernance inclusive, notant l'importance que revêtait pour la région la sécurité en Afghanistan et la nécessité pour ce pays de devenir un État indépendant, neutre, unifié, démocratique et pacifique, libéré du terrorisme, de la guerre et des drogues. Le Président de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, a proposé que l'Organisation de Shanghai pour la coopération mette sur pied un fonds humanitaire en faveur de l'Afghanistan. Au sixième Sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui a eu lieu à Astana le 13 octobre, le Président Mirziyoyev a proposé la création d'un groupe international de négociateurs de haut niveau chargé de dialoguer avec les autorités de facto. Au Sommet de l'Organisation des États de langue turcique, qui s'est tenu le 11 novembre à Samarcande, une déclaration a été publiée, dans laquelle les participants ont salué cette proposition et ont dit appuyer un système politique inclusif et représentatif, respectueux des droits humains fondamentaux, ainsi que les efforts renforcés déployés pour apporter une aide humanitaire à l'Afghanistan et en faciliter le relèvement économique.

29. Le 27 octobre, les cinq présidents d'Asie centrale et le Président du Conseil européen, Charles Michel, ont publié, après s'être réunis à Astana, un communiqué commun dans lequel ils ont souligné l'importance de promouvoir et de respecter les droits humains et les libertés fondamentales de l'ensemble de la population afghane, en particulier des femmes, des filles et des minorités, et de mettre en place un gouvernement d'union nationale, ainsi que la nécessité d'étendre l'interaction pour apporter une aide humanitaire au peuple afghan. Ils y ont également relevé que les pays d'Asie centrale offraient des possibilités d'éducation aux Afghans.

30. Les autorités de facto ont continué d'exprimer leur vision de la coopération régionale en tant qu'élément central de leur politique étrangère centrée sur l'économie lors d'une conférence organisée le 12 octobre à Kaboul, à laquelle ont participé le Vice-Premier Ministre de facto, Abdul Salam Hanafi, et le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi. Des progrès ont été accomplis en matière de connectivité, de commerce et de transit, notamment la signature avec une société des Émirats arabes unis, le 8 septembre, d'un contrat de contrôle de la circulation aérienne pour plusieurs aéroports internationaux, dont celui de Kaboul ; l'annonce, le 10 septembre, d'un accord quadripartite sur le pilotage d'un couloir commercial ferroviaire et routier reliant l'Afghanistan à la Chine via le Kirghizstan et l'Ouzbékistan ; l'annonce, faite le 27 septembre, d'importations d'essence, de combustible diesel, de gaz de pétrole liquéfié et de blé en provenance de la Fédération de Russie à des prix avantageux ; la prorogation jusqu'en mars 2023 par la République islamique d'Iran, le 4 octobre, du permis de transit de l'essence.

31. Les autorités de facto ont régulièrement collaboré avec la Chine sur la question de l'inclusion de l'Afghanistan dans l'initiative « Une Ceinture et une Route », et avec le Turkménistan en ce qui concerne le gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde. Le 10 octobre, les autorités de facto ont indiqué que des accords avaient été conclus avec le Turkménistan sur plusieurs questions, notamment un calendrier pour l'acquisition des terres et la construction du gazoduc, et la distribution de gaz aux zones industrielles et aux habitants de Hérat. Le 2 novembre, dans une déclaration conjointe, la Chine et le Pakistan ont fait état d'un consensus sur la nécessité pour ces deux pays de continuer d'apporter une aide humanitaire et économique au peuple afghan et de renforcer la coopération au service du développement en Afghanistan, notamment en étendant à ce pays le couloir économique Chine-Pakistan. Le 25 octobre, les autorités de facto ont également

inauguré l'aéroport international de Mazar-e Charif, reconstruit avec l'aide financière et technique de l'Ouzbékistan.

32. Au-delà des questions économiques, les autorités de facto ont cherché à resserrer les liens avec les érudits religieux de pays à majorité musulmane. Une délégation dirigée par le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid, a participé à la septième réunion d'érudits islamiques, tenue en Türkiye les 15 et 16 octobre. La réunion a débouché sur la publication d'une déclaration, dans laquelle les pays islamiques ont été invités à développer leurs relations culturelles, politiques et économiques avec l'Afghanistan et où le rôle des pays islamiques et des érudits religieux a été réaffirmé en ce qui concerne la reconnaissance de l'« Émirat islamique », notamment par l'encouragement de l'investissement en Afghanistan. La délégation s'est également entretenue avec les autorités turques et avec des hommes d'affaires afghans installés en Türkiye. Une délégation d'érudits religieux turcs s'est ensuite rendue à Kaboul, le 26 octobre. Le 30 octobre, le Ministre de l'éducation de facto, Mawlavi Habibullah Agha, a signé avec une institution turque un mémorandum d'accord pour la construction de cinq madrassas à Kaboul.

33. La MANUA a continué de collaborer avec les autorités de facto sur la question de la coopération régionale et a organisé des réunions de coordination régulières avec les ambassadeurs régionaux en poste à Kaboul. La Mission a participé à la conférence qui s'est tenue le 12 octobre à Kaboul et à la conférence internationale de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de sécurité et de gestion des frontières pour la lutte contre le terrorisme et la prévention des mouvements de terroristes, organisée conjointement par l'ONU et le Gouvernement tadjik les 18 et 19 octobre, à Douchanbé.

### III. Droits humains

34. Au cours de la période considérée, la MANUA a recensé 530 victimes civiles (124 morts et 406 blessés), principalement causées par des engins explosifs improvisés et des munitions non explosées. Le 30 septembre, 54 personnes ont été tuées et 114 blessées – principalement des jeunes femmes et des jeunes filles de la communauté des Hazara – lors d'un attentat-suicide non revendiqué lancé contre le centre éducatif Kaaj, situé dans le quartier de Dacht-e Barchi, à Kaboul. Durant la période considérée, les munitions non explosées ont fait 19 morts et 35 blessés, principalement des enfants.

35. La MANUA a également recensé au moins 9 exécutions extrajudiciaires, au moins 5 cas de torture et de mauvais traitements et au moins 29 arrestations et détentions arbitraires, perpétrées par les autorités de facto contre d'anciens responsables gouvernementaux et des membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, en violation de l'amnistie générale proclamée en août 2021.

36. Si le nombre de violations des droits humains des personnes accusées d'affiliation à l'EIL-K a diminué par rapport aux périodes précédentes, la MANUA a dénombré 69 exécutions extrajudiciaires, 14 arrestations et détentions arbitraires et 6 cas de torture et de mauvais traitements visant des personnes accusées d'appartenance au Front national de résistance, principalement dans la province de Panjchir – où au moins 48 exécutions extrajudiciaires ont été recensées, entre le 12 et le 14 septembre, dans les districts de Dara et de Khenj. Certains membres du Front national de résistance capturés auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires. Le 17 septembre, le Ministère de la défense de facto a annoncé que des « enquêtes sérieuses » sur ces allégations étaient en cours, tandis que des informations datées du 16 octobre indiquaient qu'une commission de six membres, dirigée par l'ancien gouverneur de facto de Kaboul, Mawlavi Neda Mohammad Nadeem (aujourd'hui

Ministre de facto de l'enseignement supérieur), examinerait les dossiers des personnes mises en détention lors des opérations militaires menées dans le Panjchir.

37. Les autorités de facto ont continué de restreindre les droits des Afghans à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. Face aux difficultés financières entraînées par l'arrêt du financement consécutif à la forte réduction de l'aide internationale survenue après août 2021, de nombreux acteurs de la société civile et des médias ont dit s'être faits discrets ou avoir interrompu leurs activités par crainte de représailles. Depuis le 23 août 2022, la MANUA a recensé sept arrestations et détentions arbitraires et six cas de mauvais traitements et de menaces visant des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits humains, ainsi que sept arrestations et détentions arbitraires et quatre cas de mauvais traitements et de menaces visant des journalistes. Plus de la moitié des 20 manifestations pacifiques recensées à Kaboul et dans d'autres villes, organisées principalement par des femmes, ont été dispersées par les autorités de facto, qui ont fait un usage inutile ou disproportionné de la force.

38. Le 23 août, le Ministère de l'information et de la culture de facto a rétabli la Commission chargée des violations ayant rapport avec les médias, qui s'est réunie, depuis, à trois reprises et où des affaires portant sur des journalistes détenus ont été entendues. Les journalistes, détenus par la Direction générale des renseignements de facto, ont par la suite été libérés. Si la réactivation de la Commission était un fait encourageant, sa neutralité était mise en doute, ses membres étant principalement sélectionnés parmi des représentants des autorités de facto. En outre, les autorités de facto ont suspendu, le 3 octobre, les sites Internet de deux médias (Zawia News et Hasht-e-Subh). Le 15 octobre, le directeur de TOLO News, Khpolwak Sapai, a quitté Kaboul, déclarant sur Twitter qu'il ne pouvait plus travailler en Afghanistan car il aurait été détenu et menacé à plusieurs reprises.

39. Le nombre de femmes journalistes a continué de diminuer en raison des directives restrictives qui les visent et des menaces et actes d'intimidation signalés. Les recherches menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont révélé que les médias préféraient retenir parmi leurs effectifs des journalistes hommes plutôt que des femmes, par crainte des répercussions qu'entraînerait le non-respect des restrictions plus larges imposées par les autorités de facto. De plus, dans le contexte économique actuel, la perte pécuniaire que supposerait, pour un média, le risque de fermeture décourage toute décision de retenir ses employées.

40. Le 10 novembre, le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a annoncé que les femmes ne pourraient plus accéder aux parcs publics sur tout le territoire de l'Afghanistan. Selon des informations émanant de diverses provinces, les femmes étaient par ailleurs interdites de salles de sport et de bains publics. Si la portée et les incidences de ces nouvelles mesures restaient à évaluer, la mise en œuvre hétérogène des directives émises par les autorités de facto a continué d'avoir des répercussions sur les droits humains. Alors que le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a précisé avec insistance que ses conseils n'étaient que des « recommandations », la MANUA a recensé au moins 24 violations des droits humains commises par le personnel du Ministère, notamment des mauvais traitements et des tortures (principalement des passages à tabac) ainsi que des arrestations et détentions arbitraires de personnes accusées d'infractions, notamment de barbiers taillant la barbe des hommes, de commerçants autorisant les femmes non accompagnées à faire leurs courses et de femmes non accompagnées d'un mahram ou accusées d'enfreindre les codes vestimentaires prescrits par les autorités de facto.

41. La jouissance par les femmes et les filles de leurs libertés et droits fondamentaux demeure particulièrement restreinte. L'application incohérente mais parfois sévère par les autorités locales de facto des directives en matière de hijab et de mahram continue de donner lieu à des agressions physiques et verbales. La ségrégation sexuelle des agents de santé dans les établissements médicaux est désormais institutionnalisée, les soignantes ne traitant que des femmes, tandis que les patientes non accompagnées d'un mahram sont refoulées. L'accès à l'enseignement secondaire reste suspendu pour la plupart des filles, alors qu'entre le 8 et le 10 septembre, les autorités de facto ont fermé les écoles secondaires publiques de filles brièvement rouvertes dans la province de Paktiya.

42. Des cas de violence contre les femmes et les filles continuent d'être signalés, qu'il s'agisse de meurtres, de crimes d'honneur et de suicides ou de mariages forcés et de passages à tabac provoquant des lésions ou des handicaps. Des témoignages isolés permettent de penser que les autorités locales de facto utilisent une combinaison de mécanismes de justice formels et informels pour traiter les affaires civiles et les cas signalés de violence à l'égard des femmes et des filles, mais ces mécanismes ne sont pas uniformes et ne prennent pas spécifiquement en compte les préoccupations concernant l'accès des femmes à la justice, faute, notamment, de professionnelles de la justice. Le 21 août, le bureau du Procureur général de facto a également supprimé une direction spécialisée créée en 2018 pour enquêter sur le harcèlement des femmes sur le lieu de travail et dans l'enseignement supérieur, invoquant officiellement des contraintes budgétaires.

43. En août et septembre, la MANUA et ONU-Femmes ont organisé 15 consultations dans le pays et en ligne dans 12 provinces, avec 207 Afghanes influentes aux parcours personnels et professionnels divers. Il y a été unanimement souligné que la réouverture des établissements d'enseignement secondaire de filles était la priorité la plus immédiate, suivie par la sûreté et la sécurité (signalées par 71 % des participants), la communauté internationale ayant été priée de se concentrer sur le rétablissement de l'ensemble des droits des femmes et des filles, au-delà de l'éducation. Les femmes consultées ont fait valoir qu'en se focalisant exclusivement sur l'éducation, on ne ferait qu'abaisser le seuil d'exigence pour le rétablissement de l'ensemble des droits des femmes. Elles ont également demandé à la MANUA d'accroître sa participation aux différentes formes de négociation et de dialogue avec les autorités de facto, notamment en mettant en place une plateforme ou un mécanisme permettant la participation directe des femmes, et ont demandé aux pays de la région et à majorité musulmane d'user de leur influence pour améliorer la condition des femmes et des filles.

44. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 522 cas de violations graves commises contre 269 enfants (dont 47 filles) au cours de la période considérée, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants demeurant le type de violation le plus courant, puisqu'il a fait 267 victimes (64 morts et 203 blessés).

45. La MANUA a continué de fournir des conseils techniques et d'organiser des séances de sensibilisation à l'intention de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto afin de permettre aux établissements pénitentiaires de remplir leurs obligations en matière de droits humains. Outre un dialogue en continu mené avec les dirigeants des prisons provinciales sur les conditions de détention, l'Office de l'administration pénitentiaire de facto a accordé à la MANUA, à la mi-août, l'accès aux détenus dans les prisons de plusieurs localités, y compris de la prison de Pol-e Charkhi, à Kaboul.

46. En dépit des efforts précédemment déployés pour réduire la population carcérale, les contraintes financières et l'interruption du financement des donateurs ont continué de se faire lourdement ressentir sur la capacité de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto de respecter les normes internationales, y

compris d'assurer un apport systématique d'aliments et de produits d'hygiène adéquats, une éducation et une formation professionnelles et la satisfaction des besoins en matière de santé. Les enfants étaient toujours incarcérés avec les adultes dans la plupart des prisons provinciales, souvent dans une aile ou une section à part, faute d'un financement qui permettrait de disposer d'établissements expressément réservés aux mineurs. À certains endroits, les filles étaient détenues dans des prisons pour femmes. Ces derniers mois, deux autres établissements pour mineurs ont commencé à fonctionner dans les provinces de Paktiya et de Baghlan, portant à quatre le nombre total de ces établissements.

#### **IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide**

47. L'économie semble lentement se stabiliser, quoiqu'à un niveau d'activité bien inférieur à celui d'avant août 2021. La plupart des facteurs influant défavorablement sur l'économie depuis août 2021 persistent : forte réduction de l'aide au développement, difficultés liées aux opérations financières internationales, incidences sur le secteur bancaire et pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Le montant des recettes collectées par l'État au cours des sept premiers mois de 2022 aurait légèrement dépassé le montant perçu au cours des mêmes périodes en 2021 et 2020, et ce principalement grâce aux recettes douanières. Les exportations vers l'Inde et le Pakistan sont plus élevées que l'année précédente, tandis que les prix des produits de base essentiels se sont stabilisés, voire affaiblis – probablement, en partie, grâce aux importations en provenance de la Fédération de Russie. Un rapport publié le 18 octobre par la Banque mondiale indique une légère amélioration des recettes commerciales et des revenus des ménages. La plupart des Afghans demeurent dans la pauvreté et n'ont que peu de chances de voir leur condition s'améliorer de manière significative : l'on estime en effet que plus de 90 % de la population souffre d'insécurité alimentaire.

48. Le 14 septembre, les États-Unis ont annoncé la création du « Fonds afghan », administré par la Banque des règlements internationaux, basée en Suisse, le but étant de conserver les 3,5 milliards de dollars de réserves internationales de l'Afghanistan constituées en vertu du Décret exécutif n° 14064 des États-Unis. Alors que les autorités de facto ont protesté contre la création du Fonds et ont continué à demander que les réserves soient fournies à la Banque centrale afghane, les États-Unis ont déclaré que le Fonds devrait permettre d'effectuer des décaissements ciblés pour contribuer à stabiliser davantage l'économie afghane. Dans un autre domaine, deux transactions prévues entre les autorités de facto et des entreprises européennes à l'effet d'imprimer de nouveaux billets de banque afghans ont été opérées en octobre et un premier lot de billets est arrivé à destination au début de novembre ; une telle mesure était nécessaire pour contribuer à atténuer les problèmes de liquidités liés à l'usure naturelle des billets de banque.

49. La filière d'importation d'espèces établie par l'ONU pour les opérations humanitaires et le versement des salaires du personnel et des sous-contractants de l'ONU a continué de fonctionner, un transfert de 1,63 milliard de dollars ayant été effectué entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 14 novembre 2022. Ce montant a été directement réparti entre 19 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et 30 organisations internationales non gouvernementales via la Banque internationale de l'Afghanistan. La livraison d'espèces a continué de concourir à stabiliser la monnaie et à stimuler l'économie, sans pour autant favoriser directement l'administration de fait. L'argent fourni aux organisations non gouvernementales a permis de soutenir leurs opérations dans les secteurs de la santé,

de l'éducation, de l'environnement et de la protection des communautés vulnérables, en réduisant leur dépendance à l'égard des prestataires de services monétaires coûteux.

50. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan, géré par le PNUD, reste une plateforme de financement essentielle pour le Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan de 2022. Le Fonds a jusqu'ici reçu 126,23 millions de dollars de ses partenaires contributeurs, ce qui lui a permis de venir en aide à 1 million de personnes en Afghanistan. Les activités de mise en œuvre, qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022, répondent aux besoins humains fondamentaux dans les domaines des services essentiels, des moyens de subsistance, de la réduction des risques de catastrophe, de la résilience des communautés, de la planification et de la cohésion sociale. Celles-ci viennent compléter les activités humanitaires et visent, à moyen terme, à réduire les besoins humanitaires. Huit programmes conjoints régionaux et un projet sectoriel de santé conjoint ont été élaborés en collaboration avec 17 institutions, fonds et programmes des Nations Unies, unis dans l'action. Le 30 août 2022, le comité directeur du Fonds a approuvé la mobilisation de 41,5 millions de dollars pour la région orientale, en sus des 102,20 millions de dollars déjà alloués à deux programmes conjoints régionaux. Des efforts sont déployés pour mobiliser des ressources en faveur des cinq régions restantes.

51. L'ONU élabore actuellement un nouveau cadre stratégique destiné à succéder au Cadre transitoire de coopération et dont le lancement est prévu pour le premier trimestre de 2023. Des consultations infranationales ont été organisées en octobre et novembre dans diverses provinces, à savoir Badakhchan, Balkh, Bamiyan, Fariyab, Ghor, Hérat, Kandahar, Kapissa et Paktika. Elles ont rassemblé 514 parties prenantes, notamment des femmes, des jeunes, des chefs communautaires et des anciens, des acteurs du secteur privé et des agriculteurs – ce qui a permis aux citoyens afghans de faire entendre leur voix dans l'élaboration des interventions prioritaires – ainsi que des représentants des autorités de facto. En septembre, des représentants des donateurs, de plateformes de financement, d'organisations non gouvernementales et de l'ONU ont mis en place un mécanisme de coordination devant permettre d'élaborer un cadre commun de haut niveau qui servira de base à la poursuite de l'action engagée pour répondre aux besoins humains fondamentaux, y compris le Cadre stratégique en faveur de l'Afghanistan pour 2023-2025.

52. En septembre, le groupe de travail sur la recherche de solutions durables à l'échelle nationale pour l'Afghanistan a été créé sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies afin de fournir une orientation stratégique en vue d'une action collective sur les déplacements internes prolongés, conformément au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes. Le groupe de travail a élaboré un cadre stratégique de 24 mois devant permettre de trouver des solutions au problème des déplacements de personnes à l'intérieur de l'Afghanistan, en mettant l'accent sur la protection, les approches par zone et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

53. Dans le cadre de l'opérationnalisation d'un nouveau dispositif d'aide, la MANUA et la Banque mondiale ont organisé, les 7 et 8 septembre à Istanbul (Turquie), une réunion du Groupe de coordination pour l'Afghanistan afin de dresser un bilan trimestriel des efforts déployés en matière de coordination, de financement et d'exécution des programmes. Les cinq groupes de travail thématiques stratégiques ont fait le point sur leurs priorités. Le Groupe a convenu d'une approche coordonnée entre les flux de financement pour éviter toute fragmentation ou duplication. Les donateurs ont examiné la question de l'assistance technique potentielle à apporter aux institutions de facto pour renforcer la programmation des besoins humains fondamentaux et la stabilité macroéconomique. Certains donateurs ayant exprimé des

inquiétudes quant au niveau de coopération avec les autorités de facto, le Groupe a discuté de la possibilité de définir des objectifs largement partagés avec les autorités de facto pour la stabilisation économique et a demandé à la MANUA de mener ce dialogue et de recenser les points de convergence possibles. Les donateurs ont reconnu la nécessité de définir des modalités claires pour l'apport d'une assistance technique aux entités de facto engagées dans la prestation de services de base et les fonctions transversales vitales. Ils étudient également les possibilités de reprise des programmes d'infrastructure à petite échelle suspendus depuis août 2021.

54. Le 15 septembre, les envoyés et représentants spéciaux pour l'Afghanistan de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne se sont réunis à Washington et ont publié une déclaration dans laquelle ils ont souligné que l'aide étrangère et la coopération avec l'Afghanistan se faisaient au profit du peuple afghan, tout en réitérant les préoccupations persistantes concernant l'évolution du climat politique, des conditions de sécurité et de la situation en matière de droits humains.

55. La MANUA a également continué de coordonner le travail des institutions, fonds et programmes des Nations Unies en matière de gestion des risques et d'atténuation des risques de fraude et de détournement. Une demande conjointe portant sur un système électronique de gestion des informations relatives aux fournisseurs est en cours de traitement ; le système devrait améliorer la diffusion d'informations sur les partenaires potentiels et communs. Les actions conjointes d'atténuation des risques définies par le groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies sont confiées à des organismes chefs de file et réévaluées régulièrement.

## V. Aide humanitaire

56. La situation humanitaire demeure préoccupante alors que l'Afghanistan entame sa troisième année consécutive de sécheresse et sa deuxième année de contraction économique, les familles ne parvenant pas à se relever après des catastrophes récurrentes et des décennies de vulnérabilité due au conflit, à l'approche d'un nouvel hiver. Les chiffres correspondant à la planification des interventions humanitaires pour 2023 indiquent que deux tiers de la population, soit 28,3 millions de personnes, auront besoin d'une aide humanitaire et de protection en 2023, contre 24,4 millions en 2022 et 18,4 millions au début de 2021. Au 16 novembre, le plan de réponse humanitaire pour 2022 n'était financé qu'à hauteur de 54,1 %, le déficit étant de 2,04 milliards de dollars.

57. L'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguës persistent. Le nombre prévu de personnes connaissant la crise et des niveaux alarmants d'insécurité alimentaire entre novembre 2022 et mars 2023 devrait s'élever à 20 millions (contre 18,9 millions précédemment prévus pour ces niveaux d'insécurité alimentaire jusqu'en novembre 2022). Ce chiffre est légèrement supérieur aux prévisions récentes mais inférieur aux prévisions faites pour la même période l'année dernière, car le scénario du pire, à savoir un effondrement complet des systèmes et une réduction de la capacité opérationnelle des acteurs humanitaires, a été adouci par des dérogations aux sanctions, des solutions en termes de liquidités et d'autres systèmes d'aide. Pour autant, l'insécurité alimentaire, de par sa gravité, plafonne, 6 millions de personnes – un des chiffres les plus élevés au monde – se trouvant en situation d'urgence en la matière.

58. Les partenaires humanitaires ont continué de renforcer leur intervention pour répondre aux besoins croissants. Entre janvier et octobre, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'assistance humanitaire à 24,3 millions de

personnes. Ainsi, 21,7 millions de personnes ont reçu des vivres et une aide à la subsistance, 9,4 millions de personnes des soins de santé, 5,2 millions d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes ou allaitantes un traitement contre la malnutrition aiguë, 9,8 millions de personnes une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 518 000 enfants une aide à l'éducation, 1,5 million de personnes un abri et des articles ménagers, et 4,7 millions de personnes une aide à la protection.

59. Les partenaires humanitaires ont mis en place un plan d'intervention rapide de trois mois après le séisme de magnitude 5,9 qui a frappé le sud-est de l'Afghanistan le 22 juin, ce qui a permis de venir en aide à 515 000 personnes dans neuf districts touchés. La phase d'urgence a pris fin en septembre.

60. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 12 novembre, 72 789 cas suspects de rougeole ont été recensés, associés à 380 décès ; dans 77 % des cas, les personnes touchées étaient des enfants de moins de cinq ans. Entre le 21 août et le 15 novembre, les organismes des Nations Unies ont vacciné plus de 2 millions d'enfants contre la rougeole. Entre le 21 août et le 12 novembre, 88 118 cas de diarrhée aqueuse aiguë associés à de la déshydratation (55 % touchant des enfants de moins de cinq ans) ont été signalés dans 172 districts (34 provinces), pour un taux de létalité de 0,04 %. Depuis janvier, l'Afghanistan a enregistré deux cas de poliovirus sauvage de type 1 et n'a recensé aucun cas de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, six campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont été menées à l'échelle nationale, chacune ayant ciblé 9,9 millions d'enfants ; il s'agissait de campagnes de vaccination de porte à porte et de mosquée à mosquée, lesquelles ont permis de vacciner quelque 3 millions d'enfants qui n'avaient pu l'être depuis 2015.

61. Les cas de traumatismes liés à des conflits ont diminué de 87 % entre le 21 août et le 30 octobre par rapport à la même période de 2021, 2 225 personnes ayant reçu des soins de traumatologie en lien avec des conflits, contre 10 802 par le passé. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 novembre, 41 624 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère et présentant des complications médicales ont été admis et traités dans 127 services hospitaliers, pour malnutrition aiguë sévère. Plus de 500 équipes mobiles de santé et de nutrition ont continué de venir en aide à la population de régions reculées, leur offrant plus de 450 000 consultations par mois.

62. Si la réduction du niveau des opérations militaires et des activités cinétiques depuis septembre 2021 a permis aux partenaires d'atteindre des zones auparavant inaccessibles, des obstacles à l'accès persistent. Les cas d'entrave à l'exécution d'activités humanitaires sont restés nombreux, 275 cas ayant été signalés entre le 21 août et le 15 novembre, contre 146 au cours de la même période en 2021. Depuis le début de 2022, trois attaques visant le personnel de santé et 302 épisodes de violence et de menaces contre le personnel, les biens et les installations humanitaires ont été enregistrés, chiffre en nette diminution par rapport aux 522 cas recensés au cours de la même période de l'année dernière. En outre, 42 cas de menaces ou d'actes d'intimidation dirigés contre des travailleuses humanitaires par les autorités locales de facto ont été recensés tandis que les restrictions de la liberté de circulation imposées aux travailleuses humanitaires leur ont entravé l'accès aux femmes et aux filles, sur fond de craintes quant au recrutement et à la rétention. En outre, on a dénombré 84 cas d'entraves bureaucratiques liées à des pressions exercées pour obtenir la signature de mémorandums d'accord. Depuis le début de 2022, un cas de retard dans l'octroi de visa ou de refus de visa a également été signalé. La mise en œuvre par les autorités de facto de nouvelles directives, qui pourraient influencer sensiblement sur l'espace humanitaire, devrait encore multiplier les obstacles entravant l'accès.

63. Entre le 21 août et le 13 novembre, on a dénombré 231 679 personnes qui étaient entrées sur le territoire de l'Afghanistan ; 110 674 en avaient été expulsées et 120 005 ont fait un retour spontané. Durant cette période, 215 144 migrants afghans sans papiers sont retournés au pays en provenance de la République islamique d'Iran et 16 535 en provenance du Pakistan. Au total, 5 683 réfugiés afghans du Pakistan (5 328), de la République islamique d'Iran (336) et d'autres pays (19) sont rentrés en Afghanistan, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 12 novembre, au titre du programme de rapatriement volontaire des Nations Unies. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 novembre, au moins 32 410 personnes de plus ont été déplacées en raison de violences survenues à l'intérieur du territoire de l'Afghanistan. Depuis 2012, quelque 5,8 millions de personnes ont été déplacées en raison de violences ou de catastrophes naturelles, notamment plus de 866 000 personnes déplacées du fait de violences rien que pour 2021, dont 85 % l'ont été avant le 15 août 2021.

64. Les autorités de facto ont suspendu les décrets précédents qui visaient à apporter des solutions à long terme en attribuant des terres aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui répondaient aux critères requis dans ce domaine. Les expulsions de personnes déplacées vivant dans des implantations sauvages s'expliquent de diverses manières, notamment par le fait que les autorités de facto cherchaient à promouvoir le retour des personnes dans leur lieu d'origine, et par des impératifs économiques. Du fait de la récession économique, les personnes déplacées sont également moins en mesure de payer leur loyer.

65. Les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés ont continué de mettre en péril les civils et les membres du personnel humanitaire. Durant la période considérée, le Service de la lutte antimines a coordonné et facilité les relevés et opérations de déminage sur plus de 16,4 kilomètres carrés de terres contaminées, enlevant en toute sécurité des milliers de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. Au 15 novembre, 99 % des équipes de lutte antimines, employant 4 185 personnes, étaient opérationnelles.

## VI. Lutte contre les stupéfiants

66. La culture de l'opium<sup>1</sup> a augmenté de 32 % par rapport à l'année précédente, pour s'étendre sur 233 000 hectares, ce qui fait de la surface cultivée en 2022 la troisième plus grande superficie consacrée à cette culture depuis le début du suivi. L'extension des surfaces cultivées a été compensée par une perte de rendement, ce qui s'est traduit par une baisse de la production par rapport au volume de 2021.

67. Les cultures se situent toujours essentiellement dans le sud-ouest de l'Afghanistan (73 %), région qui a enregistré les plus fortes augmentations. À la suite d'une sécheresse survenue au début de 2022, la production d'opium a diminué, passant de 38,5 kilogrammes par hectare en moyenne en 2021 à quelque 26,7 kilogrammes par hectare, pour une récolte de 6 200 tonnes, inférieure de 10 % à celle de 2021. La récolte de 2022 a pu être transformée pour produire de 350 à 380 tonnes d'héroïne de qualité exportable, pure à 50-70 %. Les opiacés afghans ont approvisionné quelque 80 % des consommateurs de cette substance dans le monde.

68. Les saisies d'opiacés effectuées par les services de répression ont révélé que le trafic d'opiacés en provenance de l'Afghanistan s'est poursuivi sans interruption depuis août 2021. L'interdiction de ces cultures par les autorités de facto en avril 2022 a donné lieu à un renchérissement spectaculaire, le prix au kilogramme ayant presque doublé, s'établissant à 203 dollars, contre 116 dollars en mars. Les recettes de la vente

<sup>1</sup> Voir [www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Opium\\_cultivation\\_Afghanistan\\_2022.pdf](http://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Opium_cultivation_Afghanistan_2022.pdf).

d'opium des agriculteurs ont triplé, passant de 425 millions de dollars en 2021 à 1,4 milliard de dollars en 2022 – soit 29 % de la valeur du secteur agricole en 2021 (contre 9 % de la production agricole obtenue en 2021), ce qui, pour les agriculteurs, ne s'est pas nécessairement répercuté sur le pouvoir d'achat du fait de l'inflation enregistrée au cours de la même période, les prix des denrées alimentaires ayant augmenté en moyenne de 35 %.

69. Le programme de développement alternatif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a permis de venir en aide à 10 601 agriculteurs (dont 30 % de femmes) dans les provinces du Helmand et de Kandahar ; il a permis de fournir des intrants agricoles et des services de vulgarisation sur la production de céréales et de cultures à haute valeur ajoutée, le bétail et l'élevage, l'aviculture, la remise en état des structures d'irrigation et l'établissement de liens avec le marché pour les producteurs. Ces interventions, qui visaient à renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, se sont traduites, pour les destinataires, par une augmentation de 7 % des cultures céréalières et de la production laitière. En outre, l'ONUDC et le PNUD ont lancé un projet conjoint visant à approvisionner en médicaments essentiels et en fournitures médicales 17 centres de traitement de la toxicomanie, disposant d'un total de 930 lits, dans les régions montagneuses de l'est, de l'ouest, du nord et du centre.

## **VII. Appui à la Mission**

70. Au 31 octobre, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8 %), de 7 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %), de 13 % pour les administrateur(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 3 %) et de 11 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes s'établissait à 32 % pour le personnel recruté sur le plan international, à 33 % pour les Volontaires des Nations Unies, à 12 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et à 8 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national.

## **VIII. Observations**

71. Les Nations Unies ont maintenu leur présence en Afghanistan, en intensifiant les réponses aux situations d'urgence humanitaire existantes et nouvelles, en œuvrant au relèvement économique, en promouvant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, y compris pour les femmes et les filles, et en facilitant le dialogue entre les communautés et les autorités de facto, en particulier à l'échelon infranational, sur une gouvernance inclusive, participative et à l'écoute. Les donateurs ont continué de financer des programmes humanitaires ou destinés à couvrir les besoins élémentaires afin de préserver les systèmes et les moyens de subsistance des populations. La région a joué un rôle important s'agissant de dialoguer avec les autorités de facto sur des priorités telles que le commerce et le transit.

72. Après des décennies de conflit, les Afghans méritent, toutes factions et communautés confondues, de se réconcilier autour d'une vision commune de leur avenir, en faisant fond sur les traditions afghanes de tolérance et de coexistence culturelles. Cette vision doit s'appuyer sur le respect des droits humains et sur une gouvernance inclusive si l'on veut éviter, à l'avenir, l'apparition de cycles de violence et d'instabilité. L'amnistie générale proclamée par les Taliban en août 2021 ainsi que les activités de la Commission pour le retour des anciens responsables et personnalités

politiques afghans et pour le dialogue constituent à cet égard des mesures encourageantes, qu'il faudrait renforcer.

73. Pour progresser vers la paix, il faut également que l'opposition politique tire les enseignements qui s'imposent des dissensions qui ont marqué la République islamique et élabore une proposition de politique réaliste, unie et tournée vers l'avenir, et il faut aussi que les Taliban tirent les leçons qui s'imposent des précédents accords de paix qui ont échoué parce qu'ils n'étaient pas suffisamment inclusifs. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à appuyer un dialogue national qui tende à éliminer les causes profondes du conflit et jette les bases d'une paix durable et d'une réconciliation nationale.

74. Les autorités de facto continuent de contrôler la sécurité sur la quasi-totalité du territoire national. Pour autant, de graves inquiétudes subsistent quant à la présence de groupes terroristes étrangers en Afghanistan et aux risques de prolifération d'armes provenant de ce pays et quant à savoir dans quelle mesure les autorités de facto veulent et peuvent y remédier. Les autorités de facto doivent s'investir plus concrètement sur les fronts de la sécurité et de la politique, notamment en s'engageant, avec la région et la communauté internationale, dans un dialogue sur la lutte antiterroriste afin de renforcer la coopération aux fins de la lutte contre ces menaces, tout en respectant les obligations qui leur incombent au titre du droit international.

75. Les préjudices que subissent les Afghans du fait des attaques ciblées visant des civils demeurent profondément préoccupants. Les attaques à l'engin explosif improvisé lancées contre des cibles civiles ou dans des zones peuplées de civils violent le droit international et doivent cesser immédiatement. J'appelle les autorités de facto à respecter l'obligation qui est la leur de protéger toute la population afghane en prenant les mesures voulues, en particulier, pour protéger les lieux de culte, les établissements d'enseignement et les communautés exposées à des risques accrus, comme les Hazara. L'explosion de restes de guerre demeure une source tragique et évitable de souffrances infligées aux civils, principalement aux jeunes enfants. Les autorités de facto doivent honorer leurs obligations en matière de droit international humanitaire en ce qui concerne les activités de déminage et de sensibilisation.

76. Si les autorités de facto ont pris des mesures en vue de mettre en place des mécanismes d'enquête sur les violations présumées des droits humains dans la province du Panjchir, elles ne sont pas encore à même de faire répondre de leurs actes les auteurs d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures et de mauvais traitements. Les autorités de facto doivent respecter l'obligation qui leur incombe de promouvoir et protéger les droits humains de la population afghane dans son ensemble, d'enquêter sur les violations en toute transparence et d'empêcher que celles-ci ne se reproduisent.

77. L'emploi de la force qui est fait par les autorités de facto pour perturber les manifestations pacifiques et l'inexorable érosion de l'espace civique et des libertés fondamentales découlant des arrestations et des détentions arbitraires, des menaces et des mauvais traitements infligés aux journalistes, aux acteurs des médias et aux militants de la société civile demeurent très préoccupants. J'exhorte les autorités de facto à respecter l'indépendance des médias et des organisations de la société civile ainsi que le droit à la liberté de réunion pacifique de la population afghane.

78. Les femmes et les filles afghanes ne doivent pas être laissées pour compte. Leur participation réelle à la vie publique, dans tous les secteurs de la sphère politique et économique de l'Afghanistan, est essentielle pour les perspectives à long terme de consolidation de la paix dans le pays. L'Afghanistan doit tenir les engagements qu'il a pris en ce qui concerne les principes, normes et règles adoptés à l'échelle

internationale pour lutter contre la discrimination, les inégalités et les disparités, l'injustice et l'impunité. Il faut, pour ce faire, que les autorités revoient les directives liées au mahram et au hijab islamique, en précisant qu'elles ont force de recommandation et non d'obligation, et qu'elles facilitent l'accès des filles à tous les niveaux d'enseignement ainsi que l'accès des femmes à l'emploi et leur participation à la gouvernance et à d'autres aspects de la vie quotidienne du pays.

79. Des systèmes de justice équitables et impartiaux sont essentiels pour assurer l'état de droit, pierre angulaire de toute société pacifique. Le recours signalé aux châtiments corporels par les juges et fonctionnaires de facto, ainsi que la récente déclaration du chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, sur l'applicabilité des peines de houdoud et de qisas, suscite des interrogations accrues quant à l'administration de la justice. La MANUA continuera de plaider auprès des autorités de facto pour qu'elles précisent le cadre juridique applicable et fassent en sorte qu'il soit conforme aux normes internationales. Elle continuera d'encourager la participation des avocats à la promotion de la sensibilisation juridique et de l'accès des individus à leurs droits, ainsi que la présence de femmes professionnelles dans le secteur de la justice, dont le rôle est essentiel pour l'accès des femmes à la justice, notamment pour ce qui est de lutter contre la violence de genre.

80. Malgré leurs efforts, les autorités pénitentiaires de facto n'appliquent pas de normes minimales conformes aux normes internationales en matière de traitement des détenus, faute, en partie de ressources. Les organisations régionales et internationales ainsi que la communauté internationale sont encouragées à envisager d'accroître l'appui financier qu'elles apportent pour répondre aux besoins fondamentaux de la population incarcérée, notamment les besoins alimentaires, médicaux, éducatifs et vestimentaires, et de déployer des membres du personnel de santé et d'éducation dans les lieux de détention.

81. Je demeure alarmé par les besoins humanitaires sans précédent qui persistent en Afghanistan. L'hiver qui approche mettra à rude épreuve la résilience des Afghans alors que, selon les prévisions climatiques, un phénomène de La Niña triphasé se confirme, prolongeant les conditions de sécheresse pour la troisième année consécutive, aggravant la crise de l'eau et empêchant tout retour à des moyens de subsistance traditionnels. Ce tableau est encore assombri par les restrictions qui inhibent la participation des femmes à la vie publique, et qui ne font qu'ajouter à la vulnérabilité inouïe dont souffre la moitié de la population.

82. Le plan d'aide humanitaire de 4,4 milliards de dollars n'a été financé qu'à hauteur de 54,1 %, le déficit étant de quelque 2,04 milliards de dollars, en dépit des promesses de dons de quelque 2,4 milliards de dollars faites en mars. Malgré l'ampleur historique de l'action humanitaire entreprise en 2022, y compris dans des zones auparavant inaccessibles, le sous-financement limite notre capacité de répondre aux besoins. J'invite instamment les donateurs à renouveler le soutien qu'ils apportent afin d'intensifier et d'acheminer l'aide vitale avant l'hiver, et à étendre ce soutien aux services essentiels et à la préservation des systèmes communautaires qui permettent l'acheminement de l'aide humanitaire. La capacité du personnel humanitaire de demeurer sur le terrain et d'apporter une aide vitale dépend d'un financement en souplesse, de systèmes financiers habilitants et d'une sécurité garantie aux travailleurs humanitaires – y compris et surtout au personnel féminin – tout autant que d'une action humanitaire fondée sur des principes. L'Organisation des Nations Unies demeure résolue à poursuivre le dialogue avec les autorités de facto sur la réalisation d'activités humanitaires.

83. Si les autorités de facto ont réussi à financer leurs propres institutions grâce aux recettes qu'elles ont collectées, des défis politiques, financiers et diplomatiques ont entravé les efforts de relance économique. Aujourd'hui, les Afghans dépendent, en

nombre croissant, de l'aide humanitaire comme seule source de survie. Or, l'économie est un domaine dans lequel les autorités de facto, les acteurs économiques et les parties prenantes internationales peuvent renforcer la confiance et créer des emplois, émanciper les femmes, renforcer la résilience environnementale et améliorer la connectivité régionale. Pour y parvenir, il faut, principalement, que les autorités de facto soient disposées à inverser les politiques régressives en matière de droits des femmes et à assurer la transparence de leur budget. J'exhorte par ailleurs les donateurs à financer une assistance technique plus étendue pour répondre aux besoins humains fondamentaux, notamment dans le secteur agricole et les petites infrastructures.

84. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à poursuivre l'action qu'elle mène auprès des autorités de facto en ce qui concerne les priorités politiques, humanitaires et économiques, dans l'intérêt du peuple afghan. Pour autant, il est indéniable que les progrès accomplis en vue de normaliser les relations entre l'Afghanistan et les autres États Membres ont perdu de leur élan, la méfiance persistant de part et d'autre. Toutes les parties doivent mettre de côté les reproches mutuels et les positions tranchées, et s'engager, avec respect, patience et réalisme, dans un programme qui fasse de l'avenir des Afghans la première de ses priorités.

85. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et des organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme dont ils ne cessent de faire preuve dans des conditions et à une époque extrêmement difficiles pour le peuple afghan.

---